

**M. l'Orateur:** Je mets maintenant en délibération le n° 261.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je la propose au nom du député de Kootenay-Ouest (M. Harding).

L'ALLIANCE NORD-AMÉRICAINNE POUR L'INTÉGRATION DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES ET HYDRO-ÉLECTRIQUES

Motion n° 261—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des études, des exposés et de la correspondance soumis au gouvernement fédéral ou rédigés par lui au sujet de l'Alliance nord-américaine pour l'intégration des aménagements hydrauliques et hydro-électriques.

**M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, on me dit qu'il n'y a ni études, ni mémoires, ni correspondance au sujet de l'alliance nord-américaine pour l'intégration des aménagements hydrauliques et hydro-électriques. En l'occurrence, je prierais le député de retirer la motion.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je n'ai pas le choix, il me semble.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

TERRE-NEUVE—L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Motion n° 258—**M. Marshall:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les études, rapports, etc., entrepris par le ministère de l'Expansion économique régionale au sujet de la province de Terre-Neuve.

**M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Expansion économique régionale n'a pas entrepris d'études comme celles dont parle le député.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE VOTE DES FORCES ARMÉES POUR LA CIRCONSCRIPTION D'HUMBER-SAINTE-GEORGES-SAINTE-BARBE

Motion n° 259—**M. Marshall:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des noms de tous les militaires canadiens qui avaient droit de vote au scrutin des forces armées tenu sur les candidats nommés de la circonscription d'Humber-Sainte-Georges-Sainte-Barbe aux élections fédérales du 25 juin 1968, les adresses militaires actuelles de ces militaires et leurs adresses inscrites à Terre-Neuve.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) m'apprend qu'aucune liste du genre de celle

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

mentionnée par le député d'Humber-Sainte-Georges-Sainte-Barbe dans la présente motion, n'est requise en vertu des Règlements électoraux concernant les Forces canadiennes (Troisième annexe à la loi électorale du Canada). On n'établit et ne fournit que les listes autorisées aux termes des règlements électoraux concernant les Forces canadiennes. En l'occurrence, le député est prié de retirer sa motion.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE DÉTOURNEMENT DES EAUX DU NORD-OUEST ONTARIEN

Motion n° 260—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude portant sur un projet de détournement des eaux du nord-ouest ontarien vers le lac Supérieur, datée le 25 juin 1964, et de tous les rapports intérimaires qui ont suivi cette étude.

**M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la demande que renferme la motion du député, je dois l'informer que le rapport du 25 juin 1964 dont il parle ne semble figurer nulle part au ministère. Si le député pouvait me donner le nom de l'organisme qui l'a préparé, je m'efforcerais d'en obtenir un exemplaire afin d'examiner à nouveau sa demande.

Quant aux rapports sur l'état des travaux que le député a demandés, je n'estime pas qu'il serait dans l'intérêt public de les déposer pour le moment. Ils relatent simplement les progrès réalisés à l'égard de certaines phases de cette enquête et étude coordonnées et il se pourrait qu'ils soient mal interprétés s'ils étaient examinés séparément, sans tenir compte de la portée générale de l'étude...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale à l'honorable secrétaire parlementaire que sa déclaration actuelle ne devrait pas prendre la forme d'une réponse à la motion proposée par le député. Il devrait indiquer aussi brièvement que possible, au nom du gouvernement, s'il accepte de répondre à la motion ou s'il souhaite la voir retirée.

**M. Orange:** Monsieur l'Orateur, j'accepte votre décision. Étant donné ce que j'ai dit, je demande au député s'il accepte de retirer maintenant sa motion.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je signalerai les remarques du secrétaire parlementaire au représentant de Kootenay-Ouest (M. Harding) lorsque celui-ci reviendra de la conférence parlementaire de l'OTAN qui se tient à Bruxelles.

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)